

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINO Stéphan, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

Dans le cadre de l'opération « Ville Durable », une convention d'éclairage public a été adoptée par délibération n°2014-24 en date du 29 Janvier 2014 en partenariat avec le SYADEN.

A cet effet, la commune de Castelnaudary souhaite poursuivre la rénovation et le remplacement de certains candélabres situés dans différents quartiers de la ville.

Le SYADEN proposant des aides d'investissement pour l'éclairage public, une demande va être effectuée pour les quartiers de la Poterie et Laperrine, soit un total de 79 points lumineux.

En effet, pour l'année 2017, ces 79 points lumineux vont être changés par des éclairages LEDS, certains candélabres datant de plus de 15 ans.

Une demande de subvention va être effectuée auprès du SYADEN pour les 2 quartiers. La convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), signée le 9 septembre 2015 avec l'Etat prévoit déjà une aide financière de 47.98% sur l'opération.

Le matériel étant remplacé en régie par le service Electricité de la Ville, seul le coût de la fourniture est pris en compte dans cette demande de subvention, soit un montant de 62 469.48 €HT.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le plan de financement ci-dessous :

OBJET :
OPERATION
« VILLE
DURABLE »
N°2016-07 et
TEPCV –
RENOVATION DE
LUMINAIRES
POUR L'ANNEE
2017 – DEMANDE
DE SUBVENTION
AUPRES DU
SYADEN

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Remplacement de luminaires sur 2 quartiers de la ville	62 469.48 €	Syaden 32.02%	20 000.00 €
		TEPCV 47.98%	29 975.58 €
		Ville 20 %	12 493.90 €
TOTAL	62 469.48 €	TOTAL	62 469.48 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre la rénovation et le remplacement de l'éclairage public de la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SYADEN.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.


CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.



Le Maire,
[Signature]

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
23 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-302D-DE